

Plan d'urbanisme

Plan de zonage secteur territoire Carte 1

Vocation dominante de la zone

A	Agricole
AF	Agroforestière
R	Récréative
V	Villégiature
P	Publique et institutionnelle
CE	Conservation environnementale

Grandes affectations

	Agricole dynamique
	Agricole viable
	Agricole dévitalisée
	Ilot déstructuré
	Agroforestière
	Récréative
	Villégiature
	Conservation environnementale
	Périmètre d'urbanisation

Les réseaux de transport

Réseau routier

- Route régionale
- Route collectrice
- Chemin carrossable pavé
- Chemin carrossable non pavé

Réseau cyclable

- Chaussée désignée projetée

Infrastructure de transport

- Axes nautique

Véhicule hors-route

- Sentier de motoneige (FCMQ)

Les équipements et infrastructures

Réseau électrique

- Ligne hydroélectrique

Services municipaux

- Caserne

Équipement et infrastructure récréatif et de loisir

- Centre de loisir
- Marina et rampe de mise à l'eau
- Sentier pédestre

Les sources de contraintes anthropiques et contraintes naturelles

Contraintes anthropiques

- Prise d'eau
- Aire de protection bactériologique
- Aire de protection virologique
- Aire d'alimentation
- Banc d'emprunt
- Barrage de faible contenance pour la faune

Contraintes naturelles

- Milieux humides
- Zone à risque de mouvement de sol

Territoires d'intérêt

Territoire d'intérêt culturel

- Le site de Val-Menaud

Territoire d'intérêt écologique

- Marais Duclos

Autres éléments

Limite administrative

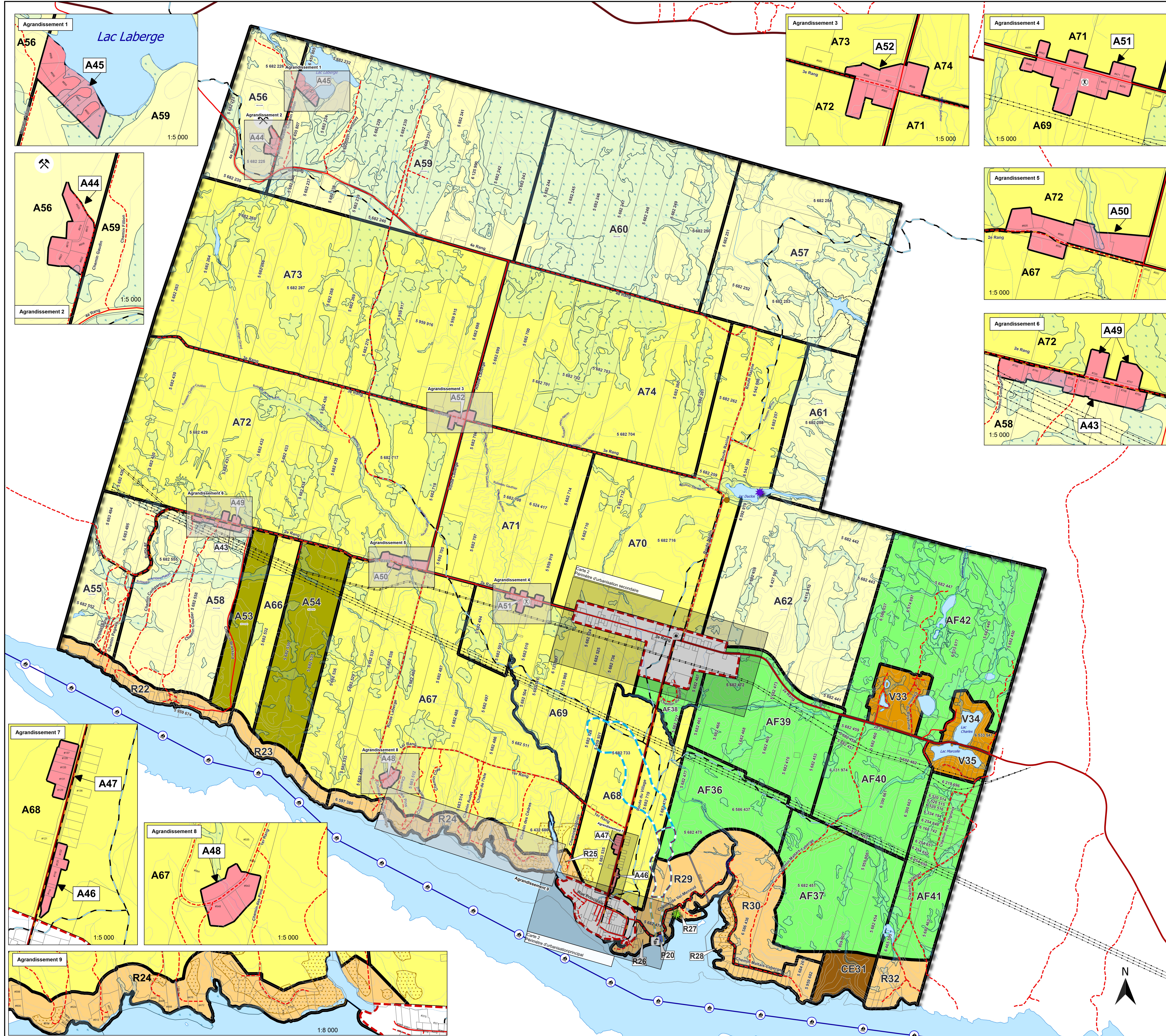
- Cadastre rénové (2024-01-24)
- Limite municipale

Éléments topographique

- Plan d'eau
- Rivière ou ruisseau
- Ruisseau intermittent
- Courbe de niveau

Sources : MRC du Fjord-du-Saguenay
Service de l'aménagement du territoire
Projection cartographique MTM Zone 7 NAD 83

1:15 000,000 15° 0' 250' 500 m



Modification	
Règlement	Entrée en vigueur


JULIE SIMARD
GESTION | MARKETING | URBANISME | DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Réalisation et vérification
Règlement numéro
Entrée en vigueur le

Julie Simard, Urbaniste
416.24
9999-99-99

Maire
Directeur général